

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021 A 19H A L'ESPACE HAUTE HERBASSE à MIRIBEL

Présents : M. VASSY Jean-Louis, Maire, M. CHARVAT, Mme BESSON, M. ROLIN, Mme BARRIER, Mme RONGY, Mme DUC G, Mme JANTON, Mme MATHIEU-POUGET, M. GAUDENECHÉ, Mme SAUREL, M. MARY, M. PAQUIEN, M. BRET, M. DUC B

Absents excusés : M. RODRIGUEZ Richard ayant donné pouvoir à M. VASSY Jean-Louis
M. CLET Benjamin

Absents non excusés : Mme CARRERE, Mme MARION,

Secrétaire de séance : Mme RONGY Marie-Madeleine

M. Le Maire demande l'approbation du nouvel ordre du jour

1/ **Approbation du nouvel ordre du jour**

M. le Maire signale que ce conseil municipal est organisé suite à un recours déposé par un conseiller municipal de Valherbasse.

Ce recours porte sur le fait que ce n'est pas l'entreprise la moins disante financièrement qui a été retenue. C'est celle qui a eu la meilleure note technique. Ainsi que la présence dans l'entreprise choisie d'un conseiller délégué de Valherbasse qui n'a aucune fonction dirigeante dans l'entreprise et qui a été systématiquement exclu du processus de choix,

Pour rappel le règlement de consultation prévoyait 50 % pour la valeur technique, 40 % pour le prix et 10% pour les délais.

Il sera procédé à la rectification du PV et de la délibération 001 du 29 janvier 2021 suite à une erreur de comptabilisation des votes,

2/ **Rectification du PV du CM du 29 Janvier 2021** : Choix de l'entreprise pour le marché de travaux de St Bonnet de Valclérieux

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la rectification de l'erreur matérielle du comptage des votants – Choix de l'entreprise pour le marché de travaux de St Bonnet :

M. Le Maire demande de passer au vote pour la correction de l'erreur matérielle du nombre de votant sur le PV

3/- **Délibération n° 001-2021 du 29 janvier 2021 à rapporter**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 001 – 2021 prise le 29 janvier 2021 concernant le choix des entreprises pour le marché de travaux de St Bonnet. Il y a lieu de rapporter cette délibération pour régulariser l'erreur de comptabilisation des votes et indiquer que M. Gaudeneche est sorti et n'a pas pris part au vote, comme il était indiqué sur le PV.

VOTE POUR : 14 - BARRIER Marie-Agnès, BESSON Isabelle , CHARVAT Patrick, CLET Benjamin, DUC Gwendoline, JANTON Joëlle, MARION Isabelle > absente, avait donné pouvoir à M. VASSY, MARY Claude , PAQUIEN Lionel, POUGET- MATHIEU Régine, ROLIN Jérôme, RONGY Marie-Madeleine > absente, avait donné pouvoir à Mme BESSON, SAUREL Nelly , VASSY Jean-Louis
ABSTENTION : 2 - DUC Bernard et BRET Vincent

M. le Maire confirme que M. Gaudeneche Patrice n'a pris part ni au débat ni au vote et a quitté la salle.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse de St Bonnet de Valclérieux, Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une consultation a été lancée, en date du 08/12/2020 ,selon la procédure adaptée. Les entreprises étaient invitées à faire parvenir leur dossier au plus tard le 23/12/2020 à midi.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement de consultation précisait que seraient retenues les offres économiquement les plus avantageuses en fonction des critères suivants :

- Valeur technique (50%)
- Prix des prestations (40%)
- Délais des travaux-Planning (10%)

LOT 1 : Terrassements / voiries / réseaux

2 Classement
TOUTENVERT /CHAMBARD 80,94 **1**
CHEVAL TP 76,18 **2**
EUROVIA / CHARIGNON TP 72,16 **3**
BONNARDEL 57,33 **4**
ROFFAT TP / EIFFAGE 57,11 **5**
COLAS 54,23 **6**
NOTE TOTALE SUR 100

LOT 2 : Béton de sol, espaces verts, mobilier et serrurerie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré ,

APPROUVE la décision d'attribution des marchés pour l'aménagement de la Traverse de St Bonnet de Valclérieux avec les entreprises suivantes :

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

M. Le Maire demande de mettre aux voix cette délibération

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire indique que nous avons demandé un devis à l'ONF pour une étude-diagnostic afin de connaître l'état du platane qui se trouve sur la place du village de St Bonnet de Valclérieux.

Si nous le conservons, celui-ci risque d'être endommagé par les travaux

Mme BESSON propose de demander l'avis de la population, du moins les habitants du village.

M. Le Maire indique aussi que des travaux doivent être réalisés sur le commerce de Montrigaud pour poser une pergola (terrasse) et étant donné qu'il s'agit d'un ERP (Établissement Recevant du Public) il y a lieu de prévoir un architecte.

.

Séance levée à 20H20